

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 février 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de janvier 2018
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de janvier 2018
 - 6.3 Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook
 - 6.4 Adoption du budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.5 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif de routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 6.6 Octroi d'une aide financière de 9 391,78 \$ au Centre Communautaire Élie-Carrier

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de janvier 2018
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 1268, chemin Favreau
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 59, rue Baldwin
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 227, chemin des Chalets
- 7.5 Autorisation au projet d'enseignes pour le commerce situé au 25, rue Saint-Jacques Nord
- 7.6 Autorisation au projet de construction pour la résidence située au 832, rue McAuley

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Entente entre la Ville de Coaticook et la ministre de la Culture et des Communications établissant les droits et obligations des parties pour le de restaurations des objets trouvés lors des fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen et autorisation de signature

9. LOISIRS

- 9.1 Mandat à l'Association sportive des jeunes handicapées de l'Estrie afin d'offrir des services de sports et de loisirs spécifiques pour un enfant avec des besoins d'accompagnement
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui se tiendra le 17 février prochain

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Bail entre la Ville de Coaticook et Multi-X inc. et autorisation de signature
- 10.2 Nomination de monsieur Marc-André Lacroix à titre de membre représentant la culture au sein du CA de l'organisme Rues Principales

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 10.3 Vente du lot 5 722 303 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à Madame Guylaine Marcotte et Monsieur Bertrand Lamoureux et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook pour procéder à un appel d'offres pour un transformateur
- 11.2 Adoption du plan de prévention en santé et sécurité au travail 2018
- 11.3 Mandat à Cima + pour l'élaboration d'une d'avant-projet en vue de l'installation d'un feu de circulation à l'intersection des rues Main Est et Laurence pour un montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables
- 11.4 Réquisition numéro 2018-04 au montant de 15 695 \$ plus les taxes applicables, pour l'installation d'un plancher de céramique antidérapante à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit
- 11.5 Réquisition numéro 2018-05 au montant de 11 366,10 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture des lumières pour l'éclairage des terrains de soccer 1, 2 et 3
- 11.6 Réquisition numéro 2018-06 au montant de 11 695 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une caméra pour l'inspection des conduites
- 11.7 Réquisition numéro 2018-07 au montant de 15 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat, le transport et l'installation d'un réservoir de carburant usagé de 25 000 litres
- 11.8 Paiement à la compagnie Gagné & Roy inc. du décompte progressif numéro 5 au montant de 1 403,59 \$ taxes incluses, pour la réfection de la toiture à l'hôtel de ville

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole pour la tenue de la Soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2018

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Acte de tolérance - empiétement d'une résidence dans une servitude en faveur de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 14.2 Embauche de madame Audrey Martel, à titre d'étudiante pour les services administratifs de l'hôtel de ville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Avis de motion du règlement no 11-3 (2018) concernant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg et demande de dispense de lecture
- 15.2 Adoption du règlement 3-2-2 (2018) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Ville de Coaticook
- 15.3 Adoption du règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF)»
- 15.4 Dépôt du certificat de la tenu du registre, conformément à l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, du règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ pour l'année 2018 le montant maximal des dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., C.1-0.1)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Dépot du bilan de l'usage de l'eau potable de l'année 2016
- 16.2 Avis de motion du règlement 2-8 (2018) concernant le règlement de politique de gestion contractuelle de la ville et demande de dispense de lecture

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18-02-34404

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 18-02-34404

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34405

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

RÉSOLUTION 18-02-34405

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2018 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2018 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Décès de monsieur John Sharpe, ancien conseiller de la ville, nos sympathies à toute la famille;
- Semaine de la persévérance scolaire, important de la souligner et d'encourager la relève;
- Expo-Habitat – La Ville sera présente;
- Comité jeunesse : mise en place en février prochain, surveiller le prochain Crieur public – première rencontre le 28 mars prochain;
- Reconnaissance de Monsieur Gilles Gagné au Mérite Estrien, nos félicitations;
- Mégan Brodeur, reconnaissance dans son sport au Grand prix de Valcourt;
- Lundi prochain se tiendra une conférence de presse au Parc de la gorge : belle annonce à venir;
- Joyeuses St-Valentin à tous;

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 VINCENT BROCHU

La MRC de Coaticook a mis en place un nouveau service, il s'agit d'une unité de médiation citoyenne. Elle traitera tout type de médiation à l'exception des médiations familiales. Si vous souhaitez faire affaire avec ce service, vous composez le 819-481-1237.

En novembre dernier eut lieu la semaine des tout petits. C'est 241 enfants de la MRC qui ont participé aux activités en leur honneur à travers nos communautés. Merci et félicitations aux organisateurs.

Autre sujet

Cet été vous verrez circuler les éco-conseillers dans vos quartiers. Depuis 8 ans ces gens sont là pour vous aider et vous conseiller dans votre gestion de déchet. Si vous avez des questions sur le sujet n'hésitez surtout pas à les rencontrer.

Petit chiffre intéressant...

À Coaticook, en ce qui a trait au compostage, c'est 112kg/personne comparativement à la moyenne du Québec de 95kg/personne que nous

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

produisons. Et pour les déchets c'est 169kg/habitant comparativement à 283 kg/habitant.

Moins de déchet et plus de composte, Bravo Coaticook !

Dernier point

Les ÉCOCENTRES OCCASIONNELS se tiendront les 2es samedi des mois suivants; c'est-à-dire, le 12 mai, 9 juin, 8 sept et 13 octobre. Le point de dépôt à Coaticook sera sur la route Ernest-Lafaille et les informations à cet effet suivront sur le site de la ville de Coaticook.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir

Dans mon rapport ce mois –ci débutons par le :

Musée Beaulne

Du côté des expositions : Interaction avec la nature avec Debra Mosher jusqu'au 4 mars.

Debra Mosher Roy est peintre et professeure d'art à Ayer's Cliff, au Québec. Elle puise son inspiration dans son environnement naturel près de la rivière Tomifobia. Elle utilise une combinaison de techniques de couteau à palette et de pinceau pour créer des peintures acryliques texturées. Debra a exposé son travail au festival d'art de Fitch Bay/Georgeville, à la bibliothèque municipale de Lennoxville et dans bien d'autres endroits. Récemment, elle a combiné son amour pour la nature, la photographie et le dessin dans un livre de coloriage pour adultes et une collection d'affiches à colorier. Debra a fondé un groupe communautaire pour les artistes locaux appelé "Art Ayer's Cliff". Son mari et ses trois enfants la soutiennent dans tous ses projets artistiques.

Musique éclatée avec Claire Desjardins aussi jusqu'au 4 mars!

Claire Desjardins, artiste peintre, est née à Montréal. Elle détient un majeur en arts plastiques de l'Université de Montréal et un bac en arts visuels de l'Université du Québec à Montréal. Attirée d'abord par le dessin, elle opte vite pour les techniques mixtes et certaines créations jouent avec la tridimensionnalité.

Toujours : tiens bien ton chapeau une collection du Musée jusqu'au 6 mai.

À venir : Rituels et apparences au masculin à compter du 18 février.

Rituels et apparence au masculin montrent une diversité de pièces constitutives de la garde-robe masculine ainsi que des objets liés aux habitudes quotidiennes. Des artefacts issus de la collection du Musée.

Bibliothèque : Françoise Maurice.

Voici quelques activités de la bibliothèque

- Mercredi 21 février : « S'accompagner soi-même en pleine confiance », conférence s'adressant aux proches aidants en collaboration avec le CAB. Inscription : 819 849-7011 poste 223
- samedis 24 février et 10 mars : heure du conte avec Caroline. C'est désormais à 11 h, pour permettre aux enfants de revenir de la natation !!!
- Mercredi 7 mars : rencontre mensuelle du club de lecture.
- Jeudi 15 mars : « Aider son enfant à être bien dans sa peau », conférence sur le thème de l'image corporelle s'adressant aux parents d'enfants d'âge préscolaire. En collaboration avec le CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Inscription : 819 849-4013 poste 103
- Tous les mardis et jeudi après-midi, le club de Scrabble continue ses rencontres dans la salle d'animation de la bibliothèque.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Société Histoire de Coaticook

Déjeuner causerie ce mercredi au restaurant La Place. Le conférencier invite Luke Bélanger. On vous invite c'est à 9 h dans la salle adjacente au resto.

Pavillon des arts :

Jean-Claude Gélinas – complet, vendredi 23 février à 20 h

Hors forfait, Humoriste d'expérience, il souligne les travers de la société et dénonce les arnaques avec beaucoup de rythme !

Anne Hébert : Une vie en poésie, dimanche 25 février 11 h 30 : café-rencontre

Une visite inédite de sa vie et de son œuvre. Des réflexions de l'auteure sur l'acte d'écrire, des extraits de témoignages, des extraits de son théâtre, de ses romans ainsi qu'une sélection d'une quinzaine de poèmes tirés de ses cinq recueils. Un plongeon dans un univers dense, vibrant, bouleversant d'humanité. ..

Marco Calliari, vendredi 2 mars à 20 h 00

Avec sa guitare, son fidèle gazou, une grosse caisse qui donne le rythme, Marco Calliari est un band à lui tout seul! Énergique, drôle et généreux...

Cinéma - le mardi 6 mars à 13 h 30, Junior majeur : Cinq ans après la victoire de son équipe au tournoi Pee-Wee, le joueur étoile Janeau Trudel fait maintenant partie des Saguenéens de Chicoutimi dans la Ligue Junior majeur du Québec, avec son ami Joey Boulet. Les deux sportifs espèrent être repêchés par l'une des équipes de la Ligue nationale de hockey. Alors que tout indiquait qu'ils feraient leur entrée au sein de l'association sportive !

Cercle, vendredi 9 et 10 mars à 20 h - Théâtre avec Marie Pier Audet.

Trois filles partent en chalet retrouver leur autre amie, Cam. Ce soir-là, elle ne se pointerait jamais. Cette rencontre est, à la base sacrée, car elle commémore leur promesse de toujours se prioriser entre elles, comme une famille qu'elles ont choisie. Le Cercle qu'elles forment est simple : la fidélité qui compte est celle envers cette famille, un idéal à travers lequel l'amour pur peut s'élever et grandir. La sexualité se vit de façon libre et en dehors du Cercle. Le problème soulevé par l'absence du pilier de leur quatuor est la viabilité en elle-même de leur pacte. En se libérant du monde, elles s'ostracisent de celui-ci... mais jusqu'à quel point, et au nom de quoi ?
Merci.

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous chers citoyens et chères citoyennes...

D'entrée de jeu, comme le 14 février est à nos portes et bien j'en profite pour vous souhaiter à tous et à toutes une très Joyeuse St-Valentin...

Mercredi dernier soit le 7 février dernier se déroulait le 37e Mérite Sportif de l'Estrie au Delta de Sherbrooke. Mon collègue M. Guy Jubinville et moi y avons assisté et quelque 1000 convives y étaient pour honorer des athlètes, des bénévoles, des organismes et des entraîneurs. Je voudrais féliciter le comité du soccer les éclipses de Coaticook qui a été nommé dans la catégorie organisme de l'année... Aussi, M. Richard Hébert qui a été nommé dans la catégorie bénévole avec ses un peu plus de 20 ans de bénévolat, dont 15 années comme président de l'Association du soccer.

De plus, dans la catégorie entraîneur par excellence ont été nommés Audrey Grenier dans le patin artistique et Jérémie Laperle comme entraîneur des lanceuses féminines U-16 à U-21. Pour terminer, dans la catégorie

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

équipe de niveau international, c'est le cross-country masculin du cégep de Sherbrooke qui a remporté les honneurs, dont Perry MacKinnon que l'on connaît bien et qui fait partie de cette équipe. Encore Félicitations à vous tous et Coaticook est fière de vous...Si vous voulez revoir les grands moments de cette soirée, il y aura des diffusions sur les ondes de MATV demain le 13 février à 22 h 30, mercredi le 14 février à 12 h et à 17 h 30, le vendredi 16 février à 23 h et le dimanche 18 février à 19 h.

Nous sommes déjà au mois de février et bientôt se dérouleront les séries de fins de saison du hockey mineur. Cette année, Coaticook sera l'hôte de la catégorie novice B. Allez encourager ces jeunes athlètes qui évolueront à l'aréna entre le 10 et le 25 mars inclusivement...Dans quelques semaines, vous pourrez voir la cédule sur le site web du hockey mineur de Coaticook...

En terminant, je vous annonce que le baseball mineur a ajouté une séance d'inscription pour leur saison estivale 2018. Le tout se déroulera jeudi prochain le 15 février au gymnase du Collège Rivier de 18 h 30 à 20 h. Le comité du baseball se fera un plaisir de vous accueillir.

C'est tout pour moi M. le Maire

5.4 DENIS HÉBERT

Bonsoir chères concitoyennes et chers concitoyens de Coaticook
Voici mon rapport du mois de février pour mes différents dossiers.

Expo Vallée de la Coaticook

Le 24 février prochain aura lieu à la polyvalente La Frontalière notre soirée Vins et Fromages. Cette soirée est une importante activité de financement. Venez vous régaler avec nous en réservant votre place ou votre table en appelant au 819-849-6010 ou sur la page Facebook de l'Expo.

Travaux extérieurs en milieu rural

Encore une fois l'hiver nous fait passer par toutes les sortes de températures : froid, réchauffement, neige, pluie et verglas. Au mois de janvier, les précipitations de pluie combinée à un réchauffement des températures ont causé la fonte rapide de la neige ce qui a causé des maux de tête aux employés municipaux et aux entrepreneurs en déneigement. Grâce à la vigilance de ceux-ci, il n'y a pas eu de dégâts majeurs. Les endroits les plus problématiques pour les débordements avaient été ciblés et les interventions ont eu lieu rapidement. Le 18 janvier dernier, j'ai participé à une consultation menée par le ministère des Transports qui a pour but de voir si les municipalités sont satisfaites du fonctionnement des différents programmes qui soutiennent les investissements dans les réseaux routiers en milieu rural.

Ce qui en ressort c'est que certains programmes sont beaucoup trop rigides et demandent beaucoup trop de ressources pour la bureaucratie. Certains programmes ont le même budget depuis 1993. Un rapport sera déposé ce printemps. À suivre....

Parc de la gorge et parc découverte nature

Les 17 et 18 février prochain a lieu tout un weekend d'activité au Parc de la gorge et au Parc découverte nature. Samedi activité vélo neige à la Gorge : Le vélo se transforme en créature. Le parcours est accidenté et sinueux. Cœur sensible s'abstenir. Si la tendance se maintient, la météo devrait être de notre bord. Samedi au parc Découverte nature c'est la fête de la pêche blanche. Venez en famille vous initier à la pêche sur la glace. De très belles prises vous attendent. Il y aura un service de navette entre les deux parcs samedi. Samedi et dimanche c'est aussi la fête des neiges à la Gorge. Là

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

aussi vous attendent des activités pour toute la famille; tour en carriole, tire sur neige, la bataille de boules de neige yukigassen, bistro au pavillon des arts, maquillage pour les enfants, spectacle de Réjean Audet, feux d'artifice et j'en passe. Vous pouvez consulter la programmation sur le site internet de la Gorge ou sur la page Facebook.

En terminant, je tiens à vous rappeler que l'hiver n'est pas terminé et qu'il faut adapter notre conduite automobile aux conditions hivernales. Si vous constatez un problème sur le réseau routier municipal, appelez aux ateliers municipaux au 819-849-6331

5.5 GAÉTAN LABELLE

Bonsoir chers(es) citoyens(nes),
Dernièrement, la Société d'Habitation du Québec accordait un budget de 300 000 \$ pour la rénovation de logement, possiblement dix logements pourront ainsi être rénovés. Une bonne nouvelle pour les locataires.

Un lac à épaupe aura lieu au mois de mars prochain pour revoir le plan d'action de Rues Principales, Avis au commerçant, vos idées sont les bienvenues.

Aux cours du dernier mois, le personnel d'Hydro Coaticook a eu à gérer le niveau des eaux des barrages suite aux périodes de dégel. Suite à l'effort, tout s'est bien passé. Il y a eu aussi 500 nouveaux compteurs électriques qui ont été installé dans la ville. Merci à Sylvain Breault et son équipe pour leur excellent travail.

Concernant le budget du nouveau poste électrique, le projet est à l'intérieur des coûts prévus suite aux dernières soumissions.

Merci et bonne fin de soirée!

5.6 GUY JUBINVILLE

Bonsoir Monsieur le maire,

Je voudrais féliciter l'organisation ainsi que tous les bénévoles du Tournoi bantam midget qui se déroulait la semaine dernière. Notre équipe de bantam B s'est bien défendue, mais ils n'ont pas atteint la finale. L'équipe midget dirigée par Mme Marlène Lemieux a perdu en final 2-0 face à l'équipe de Princeville. Le tournoi se poursuit ce jeudi 15 jusqu'au 18 février, avec les équipes de bantam et midget A. Pour plus information consulter Le Progrès ou le site internet hockey Coaticook

En ce qui concerne le CCU (comité consultatif d'urbanisme). Les statistiques pour janvier 2018, il y a eu 10 émissions de permis pour un montant de 50 050 \$, montant qui englobe 30 000 \$ en agrandissements résidentiels, un montant de 119 050 \$ en rénovation et un montant de 2 000 \$ en démolition. En 2017 nous avons eu un montant de 95 654 \$, soit une augmentation de 54 396 \$ pour ce début d'année 2018

6. FINANCES

18-02-34406

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2018

RÉSOLUTION 18-02-34406

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de janvier 2018 au montant total de 1 844 098,53 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de janvier 2018 comme suit :

- Fonds administration : 1 674 305,10 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 169 793,43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois janvier 2018.

18-02-34407

6.3 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-02-34407

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 153 960 \$ en 2017, soit 138 564 \$ à la charge de la Société d'habitation et 15 396 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34408

6.4 ADOPTION DU BUDGET 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-02-34408

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit prévisionnel de 69 164 \$ en 2018, soit 62 248 \$ à la charge de la Société d'habitation et 6 916 \$ à la charge de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son financement en

capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34409

6.5 RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DE ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

RÉSOLUTION 18-02-34409

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 125 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le réseau local pour un montant subventionné de 125 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34410

6.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 9 391,78 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER

RÉSOLUTION 18-02-34410

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre Communautaire Élie-Carrier a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière au Centre Communautaire Élie-Carrier au même montant que la taxe foncière de l'année en cours pour l'édifice du 464, rue Merrill, bâtiment abritant ledit centre, soit au montant de 9 391,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2018

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de janvier 2018 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

18-02-34411

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 1268, CHEMIN FAVREAU

RÉSOLUTION 18-02-34411

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 1268, chemin Favreau et désignée comme étant le lot numéro 2 935 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un lot d'une superficie de 4 962,0 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 1268, chemin Favreau et désignée comme étant le lot numéro 2 935 593 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre un lot d'une superficie de 4 962,0 mètres carrés au lieu de 5 000 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34412

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 59, RUE BALDWIN

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-02-34412

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 59, rue Baldwin et désignée comme étant le lot numéro 3 310 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul entre la maison et le garage à 2,34 mètres et une marge de recul arrière à 0,35 mètre;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal le Crieu Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 59, rue Baldwin et désignée comme étant le lot numéro 3 310 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul entre la maison et le garage à 2,34 mètres et une marge de recul arrière à 0,35 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34413

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 227, CHEMIN DES CHALETS

RÉSOLUTION 18-02-34413

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 227, chemin des Chalets et désignée comme étant le lot numéro 2 935 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimale pour un garage construit dans la cour avant pour un lot riverain au Lac Lyster et pour une remise dans la cour latérale;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 227, chemin des Chalets et désignée comme étant le lot numéro 2 935 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser :

- Une marge de recul avant de 6,29 mètres et 6,66 mètres pour le garage;
- Permettre de régulariser une marge latérale pour la remise à 0,66 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34414

7.5 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNES POUR LE
COMMERCE SITUÉ AU 25, RUE SAINT-JACQUES NORD

RÉSOLUTION 18-02-34414

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne sur le commerce au 25, rue Saint-Jacques Nord;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer deux enseignes déjà existantes pour le commerce;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone RC-312

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseignes pour le commerce situé au 25, rue Saint-Jacques Nord, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34415

7.6 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 832, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 18-02-34415

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une nouvelle résidence située au 832, rue McAuley;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 8 février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction pour la résidence du 832, rue McAuley, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 8 février 2018 en respectant les conditions suivantes :

- Puisque le terrain est en pente, une fois que la coupe d'arbres sera faite ainsi que lors des travaux de mise à niveau du terrain, mettre en place des barrières à sédiment pour empêcher l'érosion;
- Végétaliser le terrain le plus rapidement possible, installer un tapis végétal qui aide à une reprise rapide de la végétation;
- Faire un aménagement paysager qui permet d'atténuer et/ou de contrôler la vitesse du ruissellement des eaux de surface;
- Un minimum de dix (10) arbres d'un diamètre de un (1) pouce au tronc doivent être plantés sur l'ensemble de la propriété. Tous les arbres devront être plantés au plus tard le 30 septembre de l'année. Les arbres morts durant l'année qui suit la plantation devront être remplacés. Il est aussi demandé de planter des arbres et arbustes avec un bon enracinement afin de réduire l'érosion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

18-02-34416

8.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ÉTABLISSANT LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES POUR LE DE RESTAURATIONS DES OBJETS TROUVÉS LORS DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DE L'HÔTEL QUEEN ET AUTORISATION DE SIGNATURE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 18-02-34416

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et la Ministre de la Culture et des Communications sont partenaires par le biais d'une entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente de développement culturel, la Ville de Coaticook a procédé à des fouilles archéologiques pour trouver des vestiges de l'ancien hôtel Queen à Coaticook;

CONSIDÉRANT que des objets ont été trouvés et que la Ville souhaite les restaurer;

CONSIDÉRANT que la Ministre de la Culture et des Communications accepte que ces objets soient restaurés;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU de conclure une entente entre la Ville de Coaticook et la Ministre de la Culture et des Communications établissant les droits et obligations des parties pour le de restaurations des objets trouvés lors des fouilles archéologiques de l'Hôtel Queen et d'autoriser greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

18-02-34417

9.1 MANDAT À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES HANDICAPÉES DE L'ESTRIE AFIN D'OFFRIR DES SERVICES DE SPORTS ET DE LOISIRS SPÉCIFIQUES POUR UN ENFANT AVEC DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

RÉSOLUTION 18-02-34417

CONSIDÉRANT que l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie a fait une demande pour une enfant qui a des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que l'Association désire offrir des activités sportives adaptées sous forme de répit les samedis et un camp d'été de 6 semaines;

CONSIDÉRANT la situation spécifique, les parents ne pourront pas accéder au programme de remboursement de la municipalité pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandat à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie afin d'offrir des services de sports et de loisirs spécifiques pour un enfant avec des besoins d'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 18-02-34418** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE QUI SE TIENDRA LE 17 FÉVRIER PROCHAIN

RÉSOLUTION 18-02-34418

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc découverte nature de Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin pour la tenue de la Fête de la pêche qui se tiendra le 18 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 18-02-34419** 10.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MULTI-X INC. ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-02-34419

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook possède des locaux industriels locatifs;

CONSIDÉRANT que le CIRC a comme mandat de gérer la location de ces locaux industriels;

CONSIDÉRANT que le Locataire a besoin d'un local industriel aux fins de son entreprise et qu'il a fait une demande au CIRC afin de louer un local industriel appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement doivent être effectués pour adapter les locaux;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du CIRC a sélectionné et recommandé la candidature du Locataire;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé d'un commun accord à mettre fin au bail pour les locaux situés au 655, 657, 659 et 661 rue Merrill pour le 31 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que les locaux situés au 655 et 657 rue Merrill seront retirés du nouveau bail;

CONSIDÉRANT qu'il faut signer un nouveau bail pour les locaux situés au 659 et 661, rue Merrill et que le présent bail remplace le bail existant pour les locaux concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de louer un local industriel à Multi-X inc. pour les besoins de son entreprise et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34420

10.2 NOMINATION DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ LACROIX À TITRE DE MEMBRE REPRÉSENTANT LA CULTURE AU SEIN DU CA DE L'ORGANISME RUES PRINCIPALES

RÉSOLUTION 18-02-34420

CONSIDÉRANT que l'organisme Rues Principales est composé d'un conseil d'administration ou les intervenants représentent tous les secteurs d'activités économiques de la région;

CONSIDÉRANT que le membre représentant le secteur culture doit être remplacé vu son départ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de nommer monsieur Marc-André Lacroix, à titre de membre au sein du CA de l'organisme Rues Principales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34421

10.3 VENTE DU LOT 5 722 303 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MADAME GUYLAINE MARCOTTE ET MONSIEUR BERTRAND LAMOUREUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-02-34421

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Guylaine Marcotte et monsieur Bertrand Lamoureux, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 303 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 986,60 mètres carrés (10 619,66 pieds carrés);

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 3,75 \$ le pied carré plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que prix comprend les travaux permanents, mais pas les frais de branchement au réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU :

- De conclure une entente avec madame Guylaine Marcotte et monsieur Bertrand Lamoureux, stipulant que la Ville accepte de vendre un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 722 303 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie approximative de 986,60 mètres carrés (10 619,66 pieds

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

carrés) pour un montant de 3,75 \$ le pied carré, taxes en sus, le tout conformément à l'offre d'achat de terrain, laquelle ci-joint au présente pour en faire partie intégrante;

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

18-02-34422

11.1 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR UN TRANSFORMATEUR

RÉSOLUTION 18-02-34422

CONSIDÉRANT que les services d'Hydro-Coaticook requièrent l'achat d'un transformateur;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser le chef de division d'Hydro-Coaticook pour procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un transformateur, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34423

11.2 ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018

RÉSOLUTION 18-02-34423

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) exige des municipalités qu'elles adoptent un plan visant à la réduction ou l'élimination des risques d'accident;

CONSIDÉRANT le plan de prévention de la Ville de Coaticook réfère sensiblement à la même chose que le « Programme de prévention » exigé par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) auprès des entreprises de 21 travailleurs et plus appartenant aux groupes prioritaires I, II et III et des entreprises qui se sont regroupées au sein d'une mutuelle de prévention, en ce sens qu'ils visent la réduction ou l'élimination des risques d'accident;

CONSIDÉRANT que le plan d'action en prévention répond souvent mieux aux besoins des entreprises et permet de mieux cibler les interventions parce qu'il n'a pas à adopter un cadre aussi rigide;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que ce plan peut couvrir des stratégies à long terme, comme les accidents musculo-squelettiques, et des activités ponctuelles telles l'instauration d'une procédure d'inspection;

CONSIDÉRANT que la CSST exige l'affichage du plan et, en plus, il faut démontrer que l'entreprise favorise concrètement la prévention; ;

CONSIDÉRANT qu'au renouvellement de la mutuelle, la CSST évaluera les moyens qui ont été mis en œuvre et les résultats obtenus;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer le plan de prévention en santé et sécurité au travail 2018 tel qu'exigé par la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34424

11.3 MANDAT À CIMA + POUR L'ÉLABORATION DE L'ÉTUDE AVANT-PROJET EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES MAIN EST ET LAURENCE POUR UN MONTANT DE 4 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 18-02-34424

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait mandaté CIMA + pour effectuer une étude d'impact sur la circulation en vue de l'aménagement d'un projet de développement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce mandat avait pour but d'évaluer l'impact du projet sur la fluidité sur la circulation et la sécurité des usagés sur les rues concernées;

CONSIDÉRANT qu'un feu de circulation à l'intersection des rues Main Est et Laurence s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mandater à nouveau CIMA + pour la réalisation d'une étude d'avant-projet afin que soient réalisées les activités nécessaires à l'établissement de la séquence de phases et au minutage du système de feux de circulation ainsi que les activités reliées à la cueillette d'information auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de la Ville elle-même;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 24 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme d'ingénieurs CIMA +. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet afin que soient réalisées les activités nécessaires à l'établissement de la séquence de phases et au minutage du système de feux de circulation ainsi que les activités reliées à la cueillette d'information auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et de la Ville elle-même pour un montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, telle que décrite dans la

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

proposition du 24 janvier 2018 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-140-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34425

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-04 AU MONTANT DE 15 695 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'INSTALLATION D'UN PLANCHER DE CÉRAMIQUE ANTIDÉRAPANT À L'USINE D'EAU POTABLE MARCEL-BENOIT

RÉSOLUTION 18-02-34425

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'un plancher de céramique antidérapant à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Couture Planchers-Design au montant de 15 695 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Couture Planchers-Design;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-04 pour l'installation d'un plancher de céramique antidérapant à l'usine d'eau potable Marcel-Benoit auprès de la compagnie Couture Planchers-Design au montant de 15 695 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34426

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-05 AU MONTANT DE 11 366,10 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE DES LUMIÈRES POUR L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SOCCER 1, 2 ET 3

RÉSOLUTION 18-02-34426

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'installation d'éclairage aux terrains de soccer 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour la fourniture des lumières auxdits terrains de soccer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Westbury Sherbrooke au montant de 11 366,10 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Westbury Sherbrooke;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-05 pour la fourniture des lumières pour l'éclairage des terrains de soccer 1, 2 et 3 auprès de la compagnie Westburne Sherbrooke au montant de 11 366,10 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au montant de 3 788,70 \$ au poste budgétaire numéro 02-920-07-721 et au montant de 7 577,40 \$ à l'excédent de fonctionnements affectés - projets spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34427

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-06 AU MONTANT DE 11 695 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR L'INSPECTION DES CONDUITES

RÉSOLUTION 18-02-34427

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat d'une caméra pour l'inspection des conduites;

CONSIDÉRANT que le chef division infrastructures a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Stelem au montant de 11 695 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Stelem;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-06 pour l'achat d'une caméra pour l'inspection des conduites auprès de la compagnie Stelem au montant de 11 695 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34428

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2018-07 AU MONTANT DE 15 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DE CARBURANT USAGÉ DE 25 000 LITRES

RÉSOLUTION 18-02-34428

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat, le transport et l'installation d'un réservoir de carburant usagé de 25 000 litres pour le fonctionnement des génératrices dans le cadre du projet contrôle de la pointe;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2018-07 et de budgéter la somme de 15 0000 \$ pour l'achat, le transport et l'installation d'un réservoir de carburant usagé de 25 000 litres et d'affecter la dépense au surplus accumulé libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34429

11.8 PAIEMENT À LA COMPAGNIE GAGNÉ & ROY INC. DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 5 AU MONTANT DE 1 403,59 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION 18-02-34429

CONSIDÉRANT la demande de paiement du décompte progressif numéro 5 par la compagnie Gagné et Roy inc. pour la réfection de la toiture à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme mandatée pour la surveillance desdits travaux, soit la compagnie Jubinville et associé de procéder au paiement du décompte;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5 au montant de 1 403,59 \$ toutes taxes incluses, à la compagnie Gagné et Roy inc. pour la réfection de la toiture à l'hôtel de ville et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-186 (2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

18-02-34430

13.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2018

RÉSOLUTION 18-02-34430

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2018 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 15 au 21 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU :

- D'octroyer une aide financière de 500 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook pour la tenue de la soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole en 2018; ET
- De défrayer les dépenses engendrées pour la participation des bénévoles que la Ville de Coaticook a invités audit souper des bénévoles de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

18-02-34431

14.1 ACTE DE TOLÉRANCE - EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DANS UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 18-02-34431

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme a reçu une demande pour la signature d'un acte de tolérance;

CONSIDÉRANT que la résidence empiète dans la servitude d'aqueduc et d'égout en consentie en faveur de la Ville de Coaticook, laquelle a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Coaticook sous le numéro 67 964;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à signer un acte de tolérance afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à l'acte de servitude sont à la charge du demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU:

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer l'acte de tolérance; ET
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34432

14.2 EMBAUCHE DE MADAME AUDREY MARTEL, À TITRE D'ÉTUDIANTE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION 18-02-34432

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher madame Audrey Martel, à titre d'étudiante pour les services administratifs de l'hôtel de ville à partir du 7 mai 2018 et se terminant le 17 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

18-02-34433

15.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-3 (2018) CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE 900 KG ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-3 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Jubinville, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 11-3 (2018) concernant les opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg.

Celui-ci a pour objet de permettre le soufflage de la neige dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, et procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 11-3 (2018) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

18-02-34433

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 3-2-2 (2018) CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL OU D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 18-02-34433

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook s'est prévalu des pouvoirs que lui confère les *Lois sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur le traitement des élus* et la *Loi sur les cités et villes*, pour établir un règlement concernant les dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil désire régir le paiement de ces dépenses sur présentation d'un état appuyé de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 3-2-2 (2018) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 8 janvier 2018;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement 3-2-2 (2018) concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34434

15.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-61 (2017) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉPANDAGE ET STOCKAGE TEMPORAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)»

RÉSOLUTION 18-02-34434

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à la réglementation municipale afin de se conformer aux directives gouvernementales en matière d'épandage des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 décembre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-61 (2017) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'épandage et stockage temporaire des matières résiduelles fertilisantes (MRF)».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-02-34435

15.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENU DU REGISTRE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 553 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 29-B-5 (2018) FIXANT À 10 000 000 \$ POUR L'ANNÉE 2018 LE MONTANT

**MAXIMAL DES DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES
IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (L.R.Q., C.1-0.1)**

RÉSOLUTION 18-02-34435

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement, le greffier dépose le certificat devant le conseil à la séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 29-B-5 (2018), il y a eu tenue d'un registre le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant les procédures d'enregistrement fut rédigé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement du règlement numéro 29-B-5 (2018) fixant à 10 000 000 \$ les dépenses relatives à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'exercice financier 2018, ET;

De constater que sur une possibilité de 7 043 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire et qu'en conséquence, le règlement numéro 29-B-5 (2018) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 DÉPÔT DU BILAN DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE DE L'ANNÉE 2016

16.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2-8 (2018) CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2-8 (2018)

Avis de motion est donné par le conseiller Gaétan Labelle, qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2-8 (2018) concernant le règlement de politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook.

Celui-ci a pour objet d'adopter le règlement de la politique contractuelle de la ville.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2-8 (2018), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

18-02-34436

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 18-02-34436

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière